



# Comité de l'eau et de la biodiversité

---

## Séance plénière

05 novembre 2020

9h

# Ordre du jour

1. Adoption du PV de la précédente réunion du 29 septembre 2020
2. Présentation des nouveaux membres du CEB
3. Dérogation au règlement intérieur du CEB pour permettre la tenue d'élections dématérialisées moyennant le contexte sanitaire
4. Élections du président, du vice-président et des membres du bureau
5. Renouvellement des membres des commissions
6. Désignation des nouveaux représentants du CEB au Conseil d'administration de l'Office de l'eau
7. Élection du représentant des collectivités territoriales de Guadeloupe au Comité national de l'eau (CNE)
8. Présentation du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)
9. Information sur la dégradation des coraux
10. Point sur l'avancée du plan d'action d'urgence porté par le Conseil départemental
11. Présentation de l'Office français de la biodiversité (OFB)
12. Point sur l'avancée de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)
13. Questions diverses



# 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 septembre 2020



## 2. Présentation des nouveaux membres du CEB



Conformément à l'article 15 du règlement intérieur du CEB et suite à la plénière du 29 septembre 2020, **9 membres absents à plus de trois réunions consécutives devaient être remplacés** :

	<b>Membre absentéiste</b>	<b>Membre élu ou nommé</b>
<b>Représentant du Conseil régional</b>	M. Jean-Philippe COURTOIS	<b>Mme Maguy CELIGNY</b>
<b>Représentant du conseil départemental</b>	M. Jocelyn SAPOTILLE	<i>(en attente)</i>
<b>Représentant des EPCI</b>	Mme Sylvia SERMANSON	<b>M. Ferdy LOUISY</b>
<b>Représentant des consommateurs d'eau</b>	M. Germain PARAN	<b>M. Harry OLIVIER</b>
<b>Représentants des associations agréées de protection de l'environnement</b>	Mme Mariane AIMAR	<b>Mme Joséphine NADINE</b>
	Mme Émilie PEUZIAT	<b>Mme Annie DEGIOANNI</b>
<b>Personnes qualifiées</b>	Mme Odile LAPIERRE	<b>M. Antoine RICHARD</b>
	M. Ywenn DE LA TORRE	<b>M. Olivier GROS</b>
	M. Ferdy LOUISY	<b>Mme Marion LABELLE</b>



# 3. Dérogation au règlement intérieur pour permettre la tenue d'élections dématérialisées



Compte tenu du contexte sanitaire => **Proposition de modification de l'article 6 du règlement intérieur du CEB** relatif à l'élection du président et du vice-président afin de pouvoir effectuer les élections de façon dématérialisée.

Rédaction initiale :

*« Si un seul candidat se présente pour l'une ou l'autre de ces fonctions, le comité procède à l'élection à main levée. **Le comité procède à ces élections à bulletin secret s'il y a plusieurs candidats qui se manifestent pour assumer ces fonctions.** »*

Proposition :

*« Si un seul candidat se présente pour l'une ou l'autre de ces fonctions, le comité procède à l'élection à main levée.*

***Si plusieurs candidats se manifestent pour assumer ces fonctions, le comité procède à un vote dématérialisé par mail adressé au secrétariat du CEB qui procède au décompte. Ces mails sont tenus secrets par le secrétariat du CEB.** »*

En pratique, après recueil des candidatures, le secrétariat du CEB invite chacun des votants à lui adresser un mail **dans un délai de 5 minutes à compter de l'ouverture du vote** à l'adresse suivante :

**[secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr)**

Le secrétariat procède ensuite en séance au décompte des voix.

**Il est rappelé que les représentants désignés par l'État ne prennent pas part à ces votes.**

**→ Cette dérogation est soumise à l'approbation du CEB.**



# 4. Élection du président, du vice-président et des membres du bureau du CEB





# Élection du président et du vice-président

## Rappel des modalités définies à l'article R213-56 du code de l'environnement et à l'article 6 du règlement intérieur

- Président et vice-président élus par et parmi les représentants des collectivités ou des usagers et personnalités qualifiées => **29 candidats potentiels.**  
→ **Élus pour 3 ans.**
- Les représentants de l'État et ceux désignés par le préfet ne votent pas, sauf celui désigné au titre des milieux socio-professionnels => **25 votants.**
- Le scrutin ne peut avoir lieu que si la moitié au moins des membres appelés à voter est présente => **13 au minimum doivent être présents.**

## Déroulement du vote en visioconférence (cf point n°3):

- Vote à main levée si un seul candidat
- Si plusieurs candidats, **envoi d'un mail au secrétariat du CEB** qui comptabilisera les votes
- Majorité absolue requise aux deux premiers tours, relative au troisième tour.

En cas d'égalité dans les suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

*Dans la mesure du possible, l'objectif de parité entre les femmes et les hommes prévu par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives sera pris en considération.*



# Liste des membres pouvant se porter candidats et votants (R-213-56 CE)

		Nom	Peut être candidat	Peut voter
Représentants des collectivités territoriales (6)	Région	Jean-Claude NELSON	Oui	Oui
		Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO	Oui	Oui
		Maguy CELIGNY	Oui	Oui
	Département	Rémy SENNEVILLE	Oui	Oui
		Marcel SIGISCAR	Oui	Oui
			Oui	Oui
Représentants des communes et EPCI (6)	Communes	Marianne GRANDISSON	Oui	Oui
	EPCI	Jacques ANSELME	Oui	Oui
		Géraldine BASTARAUD	Oui	Oui
		Ferdy LOUISY	Oui	Oui
		Eliane GUIOUGOU	Oui	Oui
			Oui	Oui
Représentants des usagers et personnalités qualifiées (16)	Agriculture	Patrick SELLIN	Oui	Oui
		Harry RUPAIRE	Oui	Oui
	Forêt et bois	Frantz-Fabien MONTELLA	Oui	Oui
	Pêche	Jean-Michel LANDRE	Oui	Oui
	Industrie	Michel CLAVERIE-CASTETNAU	Oui	Oui
	Distributeurs d'eau	Harry PLACIDE	Oui	Oui
	Consommateurs d'eau	Harry OLIVIER	Oui	Oui
	Associations	Annie DEGIOANNI	Oui	Oui
		Joséphine LADINE	Oui	Oui
		Gérard BERRY	Oui	Oui
	Parc National	Directrice du PNG ou son représentant	Oui	Oui
	Tourisme	Ary CHALUS	Oui	Oui
	Personnalités qualifiées	Antoine RICHARD	Oui	Non
		Olivier GROS	Oui	Non
		Gilles LEBLOND	Oui	Non
		Marion LABELLE	Oui	Non
Représentant des milieux socioprofessionnels	Socio-professionnel	Félix LUREL	Oui	Oui

# Élection du Président

- **Appel à candidature pour la présidence :**

Les candidats sont issus des représentants des collectivités territoriales, des représentants des usagers, des personnalités qualifiées ou du représentant désigné par l'État au titre des milieux socio-professionnels.

- **Les membres concernés sont appelés à voter :**

[secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr)

- **Résultats :**

Nom du candidat	Nombre de voix obtenues

Est élu(e) président(e) du comité de l'eau et de la biodiversité :



# Élection du Vice-président

- **Appel à candidature pour la vice-présidence :**

Le vice-président est issu de l'une des catégories à laquelle le président n'appartient pas.

- **Les membres concernés sont appelés à voter :**  
[secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr)

- **Résultats :**

Nom du candidat	Nombre de voix obtenues

Est élu(e) vice - président(e) du comité de l'eau et de la biodiversité :



# Élection des membres du bureau

## Rappel des fonctions du bureau du CEB :

- **Le bureau assure le fonctionnement du comité dans l'intervalle des séances. Il est notamment chargé de :**
  - Préparer les séances plénières du Comité ;
  - Suivre l'application des délibérations du Comité ;
  - Coordonner, animer et examiner les travaux des commissions et groupes de travail.

## Composition du bureau (article 7 du règlement intérieur) :

- **8 membres :**
  - Le président ;
  - Le vice-président ;
  - Deux représentants de l'État désignés par le préfet (DEAL et DAAF) ;
  - **Deux membres élus par et parmi les représentants des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents dans le domaine de l'eau ;**
  - **Deux membres élus dans les mêmes conditions que le président et le vice-président (les personnalités qualifiées ne votent pas), dont un membre disposant de compétences en biodiversité.**



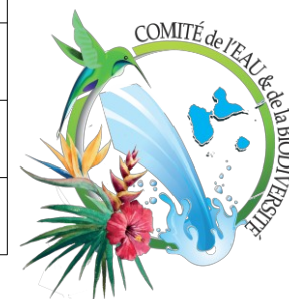
# Élection des membres du bureau

- **Appel à candidature pour les 4 membres du bureau :**
  - 2 parmi les 5 représentants des EPCI ;
  - 2 au sein des collèges « collectivités » et « usagers et personnalités qualifiées ».
- **Les membres concernés sont appelés à voter :**  
[secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr](mailto:secretariat-comite-eau-et-biodiversite-971@developpement-durable.gouv.fr)
  - *Les représentants des EPCI désignent leurs deux représentants.*
  - *Pour les deux autres représentants, chaque votant (« collectivités », « usagers et personnalités qualifiées » et « milieux socio-professionnels ») adresse une liste de 2 personnes.*
  - (!) Les représentants désignés par l'État ne participent pas au vote (ce qui inclut les 4 personnalités qualifiées désignées par le préfet).*

- **Résultats :**

Nom du candidat	Nombre de voix obtenues
EPCI	
EPCI	
EPCI	
EPCI...	

Sont élu(e)s membres du bureau du Comité de l'Eau et de la Biodiversité :



# 5. Renouvellement des membres des commissions



# Commission eau et planification

## Rôle de la commission :

Cette commission traite des sujets liés à :

- La planification dans le domaine de l'eau ;
- La politique de l'eau sur le territoire.

Membre	Statut		Membre	Statut
M. SIGISCAR (rapporteur)	Maintenu		<b>M. NESTY</b>	<b>À remplacer</b>
M. NELSON	Maintenu		DEAL	Maintenue
<b>M. JEAN-CHARLES</b>	<b>À remplacer</b>		ARS	Maintenue
M. PLACIDE	Maintenu		DM	Maintenue
M. LANDRE	Maintenu			

=> **2 membres sont à renouveler :**

- Un membre du collège des collectivités territoriales ;
- Un membre du collège des usagers et personnalités qualifiées.

=> **Appel à candidature et désignation.**





# Commission biodiversité

## Rôle de la commission :

Cette commission traite des sujets liés à :

- La biodiversité ;
- La continuité écologique ;
- La préservation de l'environnement.

Membre	Statut		Membre	Statut
M. LEBLOND (rapporteur)	Maintenu		Directrice du PNG ou son représentant	Maintenu
M. LUBIN	À remplacer		DEAL	Maintenu
M. COMBES	À remplacer		CDL	Maintenu
M. NELSON	Maintenu		<b>ONCFS</b>	<b>À remplacer</b>
Mme PEUZIAT	À remplacer			

=> **4 membres sont à renouveler :**

- Deux membres du collège des collectivités territoriales ;
- Un membre du collège des usagers et personnalités qualifiées ;
- Un membre issu du collège de l'État.

=> **Appel à candidature et désignation.**



# Commission communication

## Rôle de la commission :

- Donner de la visibilité au Comité de l'eau et de la biodiversité et aux actions qu'il mène ;
- Informer le grand public sur les problématiques de l'eau et de la biodiversité en Guadeloupe et leur préservation.

Membre	Statut		Membre	Statut
M. BERRY (rapporteur)	Maintenu		Mme PEUZIAT	À remplacer
M. COMBES	À remplacer		DEAL	Maintenu
M. MALO	À remplacer		AFB	À remplacer
XXX	À pourvoir		XXX	À pourvoir
M. PLACIDE	Maintenu			

=> **6 membres sont à renouveler ou nommer :**

- Trois membres du collège des collectivités territoriales,
- Un membre du collège des usagers et personnalités qualifiées,
- Deux membres issus du collège de l'État.

=> **Appel à candidature et désignation.**



# Commission anthropisation

## Rôle de la commission :

La commission traite des sujets liés à :

- L'agriculture et la maîtrise des pollutions d'origine agricole ;
- Les activités liées aux secteurs économiques secondaire et tertiaire ;
- Les usages de l'eau.

Membre	Statut		Membre	Statut
M. SELLIN (rapporteur)	Maintenu		M. CLAVERIE-CASTETNAU	Maintenu
XXX	À pourvoir		DEAL	Maintenu
XXX	À pourvoir		DAAF	Maintenu
XXX	À pourvoir		ARS	Maintenu
M. LANDRE	Maintenu			

=> **3 postes sont à pourvoir :**

Ils seront issus du collège des collectivités territoriales.

=> **Appel à candidature et désignation.**



# 6. Désignation des nouveaux représentants du CEB au Conseil d'administration de l'Office de l'eau



# Représentants des communes et EPCI au CA de l'Office de l'eau

Conformément à l'article **R213-63** du **code de l'environnement**, le conseil d'administration de l'Office de l'eau comprend «  **cinq représentants**  des communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes ayant compétence dans le domaine de l'eau, choisis par et parmi les représentants de ces mêmes catégories au comité de l'eau et de la biodiversité ».

Suite au renouvellement des membres absentéistes, Mme SERMANSON a perdu son mandat au sein du CA de l'Office de l'eau et doit donc être remplacée selon les modalités ci-dessous (**les personnes en rouge ci-dessous sont déjà membres du CA**) :

VOTANTS	CANDIDATS	Nombre à pourvoir
Mme BASTARAUD		<b>1</b>
Mme GRANDISSON		
Mme GUIOUGOU		
M. ANSELME		
M. LOUISY		

# Représentants des associations et des personnes qualifiées au CA de l'Office de l'eau

Conformément à l'article **R213-63 du code de l'environnement**, le conseil d'administration de l'Office de l'eau comprend également « **Trois représentants** choisis par et parmi les représentants au comité de bassin des associations agréées de consommateurs et de protection de l'environnement et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques et littoraux ».

Suite au renouvellement des membres absentéistes, Mme AIMAR a perdu son mandat en tant que représentante des associations de protection de l'environnement et doit être remplacée selon les modalités ci-dessous :

VOTANTS	CANDIDATS	Nombre à pourvoir
M. Harry OLIVIER		<b>1</b>
Mme Annie DEGIOANNI		
Mme Joséphine LADINE		
<b>M. Gerard BERRY</b>		
M. Antoine RICHARD		
M. Olivier GROS		
Mme Marion LABELLE		
<b>M. Gilles LEBLOND</b>		

# 7. Élection du représentant des collectivités territoriales de Guadeloupe au Comité national de l'eau (CNE)



# Élection du représentant au CNE

- Appel à candidature pour le représentant au sein du CNE :

D'après les articles D213-1 et D213-4 du code de l'environnement :

- Le président du CEB est membre de droit du CNE
- Il est accompagné d'un représentant du CEB, **élu par et parmi les membres du collège des collectivités territoriales.**

- Les membres concernés sont appelés à voter (12 candidats et votants potentiels).

- Résultats :

Nom du candidat	Nombre de voix obtenues

Est élu comme représentant au CNE :





# 8. Présentation du schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité (SRPNB)



# 9. Informations sur la dégradation des coraux



# 10. Point sur l'avancée du plan d'action d'urgence porté par le Conseil départemental



# 11. Présentation de l'Office français de la biodiversité (OFB)



## 12. Point sur l'avancée de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)



# 13. Questions diverses



Fin

